Délibération du CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE - AMENAGEMENT

Etude stratégique et pré-opérationnelle de planification et d'aménagement de l'Arc Nord - Prolongation de la durée du marché M14ENU026.

Le territoire de la Métropole Européenne de Lille est riche d'une grande variété de paysages et de terroirs. C'est, en particulier, le cas dans l'Arc Nord qui se caractérise par une mosaïque hétérogène de milieux, dessinée par une agriculture diversifiée et économiquement productive. De par sa position stratégique, l'Arc Nord connaît également un fort développement urbain. A proximité immédiate du cœur dense de la métropole, il offre à la population un cadre de vie de qualité très recherché.

Soucieuse de trouver un équilibre entre des enjeux de préservation du patrimoine et de développement urbain, a priori contradictoires, la Métropole Européenne de Lille a engagé une démarche spécifique et innovante sur ce territoire. Dans un premier temps, elle se traduit par une importante étude stratégique et pré-opérationnelle qui s'appuie sur deux compétences métropolitaines : la planification urbaine et l'aménagement des espaces naturels. Celle-ci doit permettre l'émergence d'un projet de territoire dans lequel "ville" et "campagne" se rapprochent et jouissent d'un bénéfice mutuel.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique que nous observons déjà et dans laquelle des liens se tissent entre les populations urbaines et rurales, en particulier autour de l'économie agricole : agriculture de proximité, labellisation de produits du terroir, vente ou hébergement à la ferme, en sont quelques exemples. D'un point de vue plus opérationnel, la révision du P.L.U. et le souhait d'un rééquilibrage de l'offre en matière d'espaces naturels au nord de la métropole sont également des opportunités à saisir.

Débutée fin 2014, l'étude a été confiée au groupement agence Laverne (mandataire, paysagiste), Osmose (paysagiste et écologue) et ISA de Lille (laboratoire GRECAT, agriculture). Autour de ce projet, un important comité de pilotage a été constitué qui associe, en particulier, les 16 communes mais également la Chambre d'Agriculture et l'Agence d'Urbanisme ainsi que les Conseils Régional et Départemental et les services de l'Etat.

Cette importante étude est constituée de 3 phases, de par la taille du territoire et le nombre de communes concernées (16), le délai d'exécution du marché était de 20 mois. Mais les difficultés d'organisation des différents comités ont généré un important retard dans le suivi de l'étude non imputable aux prestataires en charge de sa réalisation.

Afin de mener à bien cette étude stratégique pour la Métropole Européenne de Lille dans les meilleures conditions, une première prolongation du délai du marché de 7 mois a été délibérée au Conseil du 1er avril 2016 (n° 16 C 0196).

A ce jour, la première phase de diagnostic a été présentée et validée en comité, les phases de définition de la stratégie de planification et d'aménagement ont débuté.

Compte tenu du fort niveau d'interaction de ces phases avec le P.L.U., il est proposé une seconde prolongation du délai d'exécution du marché de 6 mois toujours sans incidence financière. Celle-ci permettra aux bureaux d'études de prendre en compte, plus efficacement, dans la définition du projet Arc Nord, les échanges et les dispositions adoptées dans le cadre de la révision du P.L.U.

En conséquence, la commission AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prolonger le délai contractuel d'exécution du marché M14ENU026 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 21/10/2016

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué

Arnaud FICOT